

Séance extra-ordinaire
du 27 janvier
2025

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGTIÈME-SEPTIÈME (27^e) JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX-MIL-VINGT-CINQ (2025) À COMPTER DE 19 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

ABSENT

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière

Aucun (0) contribuable

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

25.01.41

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Bonsoir,

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée du conseiller du district n° 4, monsieur Jean-Pierre Labonté. La greffière rédige le procès-verbal.

25.01.42

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025.

ADMINISTRATION

- 4. Vente pour taxes de l'immeuble situé sur le lot 4 072 651 du cadastre du Québec/1754, boulevard Jacques-Cartier : autorisation de signature.
- 5. Vente pour taxes de l'immeuble situé sur le lot 4 071 239 du cadastre du Québec/1240, boulevard Jacques-Cartier : autorisation de signature.
- 6. Vente pour taxes de l'immeuble situé sur le lot 3 754 227 du cadastre du Québec/1542, rue des Oblats : autorisation de signature.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 7. Investissement Québec – délégations : autorisation.

URBANISME

- 8. Règlement n° 2025-1526 : *Règlement amendant le règlement sur le Plan d'urbanisme n° 2009-1209 afin de modifier le tracé de la rue dans le développement domiciliaire de l'avenue Jennifer-Lelièvre*: adoption du projet de règlement.
- 9. Règlement n° 2025-1527 : *Règlement amendant le règlement de zonage n° 2009-1210 afin d'agrandir la zone 621 (CMC) et d'ajouter des usages d'habitation dans la zone 619 (HBF)* : adoption du 1^{er} projet de règlement.

AFFAIRES NOUVELLES

- Ajout
- 10. Comité consultatif d'urbanisme – Personne ressource : désignation.
 - 11. Période de questions.
 - 12. Clôture et levée de l'assemblée.

25.01.43

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025, tel que rédigé.

ADMINISTRATION

25.01.44

VENTE POUR TAXES DE L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 072 651 DU CADASTRE DU QUÉBEC/1754, BOULEVARD JACQUES-CARTIER : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à une vente pour taxes d'un immeuble situé sur le lot 4 072 651 du cadastre du Québec le 8 décembre 2023 et a été adjugé à 9342-8837 Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Cour supérieure du district judiciaire de Rimouski a rendu jugement et émis l'état de collocation en date du 12 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE cet état de collocation permet à la Ville de Mont-Joli de finaliser le dossier par un acte de vente avec l'adjudicataire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le maire monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, la directrice générale ou la greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente avec 9342-8837 Québec Inc. dans le dossier de la vente pour taxes de l'immeuble situé sur le lot 4 072 651 du cadastre du Québec soit le 1754, boulevard Jacques-Cartier. Les honoraires du notaire sont aux frais de l'acheteur.

25.01.45

VENTE POUR TAXES DE L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 071 239 DU CADASTRE DU QUÉBEC/1240, BOULEVARD JACQUES-CARTIER : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à une vente pour taxes d'un immeuble situé sur le lot 4 071 239 du cadastre du Québec le 8 décembre 2023 et a été adjugé à 9342-8837 Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Cour supérieure du district judiciaire de Rimouski a rendu jugement et émis l'état de collocation en date du 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE cet état de collocation permet à la Ville de Mont-Joli de finaliser le dossier par un acte de vente avec l'adjudicataire;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le maire monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, la directrice générale ou la greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente avec 9342-8837 Québec Inc. dans le dossier de la vente pour taxes de l'immeuble situé sur le lot 4 071 239 du cadastre du Québec soit le 1240, boulevard Jacques-Cartier. Les honoraires du notaire sont aux frais de l'acheteur.

25.01.46

VENTE POUR TAXES DE L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 3 754 227 DU CADASTRE DU QUÉBEC/1542, RUE DES OBLATS : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à une vente pour taxes d'un immeuble situé sur le lot 3 754 227 du cadastre du Québec le 8 décembre 2023 et a été adjugé à monsieur Raymond Roussel;

CONSIDÉRANT QUE la Cour supérieure du district judiciaire de Rimouski a rendu jugement et émis l'état de collocation en date du 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE cet état de collocation permet à la Ville de Mont-Joli de finaliser le dossier par un acte de vente avec l'adjudicataire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le maire Monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, la directrice générale ou la greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente avec monsieur Raymond Roussel dans le dossier de la vente pour taxes de l'immeuble situé sur le lot 3 754 227 du cadastre du Québec soit le 1542, rue des Oblats. Les honoraires du notaire sont aux frais de l'acheteur.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

25.01.47

INVESTISSEMENT QUÉBEC – DÉLÉGATIONS : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli délègue rétroactivement messieurs Martin Soucy, maire, et Claude Vézina ainsi que madame Carole Raîche, directrice générale, à représenter la Ville de Mont-Joli lors des rencontres avec Investissement Québec tenues les 21 et 22 janvier 2025 à Montréal et que les frais engagés par ces personnes leur soient remboursés conformément à la Politique déplacement et séjour de la Ville de Mont-Joli.

URBANISME

25.01.48

RÈGLEMENT N° 2025-1526 : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME N° 2009-1209 AFIN DE MODIFIER LE TRACÉ DE LA RUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE L'AVENUE JENNIFER-LELIÈVRE: ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 109 et les suivants) prévoit que le conseil municipal d'une ville peut modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli juge opportun de modifier la configuration du tracé de l'avenue Jennifer-Lelièvre afin de densifier l'usage résidentiel pour y permettre des habitations multifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Gilles Lavoie lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le projet de Règlement n° 2025-1526 intitulé : *Règlement sur le plan d'urbanisme n° 2009-1209 afin de modifier le tracé de la rue dans le développement domiciliaire de l'avenue Jennifer-Lelièvre.*

25.01.49

RÈGLEMENT N° 2025-1527 : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-1210 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 621 (CMC) ET D'AJOUTER DES USAGES D'HABITATION DANS LA ZONE 619 (HBF) : ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli, à sa séance ordinaire du 6 juillet 2009 adoptait son règlement n° 2009-1210

intitulé « Règlement de zonage »;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R. L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) prévoit que le conseil municipal d'une ville peut modifier ses règlements en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli juge opportun d'agrandir la zone 621 (CMC) et d'ajouter des usages d'habitation dans la zone 619 (HBF) afin de densifier l'usage résidentiel pour y permettre des habitations multifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT QUE la conformité avec le règlement municipal sur le Plan d'urbanisme est en procédure de modification pour modifier la configuration du tracé de l'avenue Jennifer-Lelièvre afin de densifier l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller monsieur Gilles Lavoie lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le projet de Règlement n° 2025-1527 intitulé : *Règlement amendant le règlement de zonage n° 2009-1210 afin d'agrandir la zone 621 (CMC) et d'ajouter des usages d'habitation dans la zone 619 (HBF).*

AFFAIRES NOUVELLES

25.01.50 **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PERSONNE RESSOURCE : DÉSIGNATION**

Ajout

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli désigne madame Mélanie Tremblay, inspectrice à l'urbanisme pour agir à titre de personne ressource sur le Comité consultatif d'urbanisme à compter de ce jour.

25.01.51 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

25.01.52 **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19h39

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy

Françoise Virginie Lechasseur

Maire

Greffière